26 collègues de 9 collèges* réunis avec le SNFOLC 44

Motion adoptée

29 avril à Nantes

Les annonces du Premier ministre le 28 avril n'ont fait que confirmer la décision du président de la République de rouvrir les crèches, écoles, collèges et lycées **à partir du 11 mai sans que les conditions de sécurité soient réunies**. À moins de 15 jours de la reprise annoncée, les mesures concrètes de protection des personnels et des élèves sont inexistantes. Depuis des semaines, les personnels soignants et les personnels qui assurent l'accueil de leurs enfants ne disposent même pas des équipements de protection indispensables à leur sécurité.

Nous ne sommes pas dupes. La décision de rouvrir les écoles le 11 mai n'a qu'une seule motivation : céder à la pression du MEDEF qui veut que les salariés qui gardent leurs enfants retournent au travail.

L'École n'est pas la garderie du MEDEF !

C'est irresponsable et conduit à mettre en danger la vie d'autrui. L'Ordre des médecins déclare que « déconfiner le milieu scolaire reviendrait à remettre le virus en circulation » et le rapport de l'INSERM préconise de garder les écoles fermées.

Nous n'acceptons donc pas de risquer la santé voire la vie des personnels, des élèves et de leur famille, pour des raisons économiques. Le 28 avril par exemple, à la question de la mise à disposition des masques en Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail Académique, le DRH a répondu que le rectorat n'avait pas passé de commande pour les établissements scolaires et que celle-ci partirait « probablement » du ministère. Dans ces conditions, il est impossible de reprendre le 11 mai. Les AESH, AED, personnels territoriaux, techniques, administratifs, de santé et de direction sont tout aussi exposés que les enseignants et les CPE.

Nombre de maires ont déjà fait savoir qu'ils n'ouvriraient pas leurs écoles. En Martinique, les collèges et lycées resteront fermés pour des raisons de sécurité.

Les préalables à toute reprise sont :

- Un dépistage systématique de tous les enfants et tous les personnels et par la suite des tests réguliers comme le préconise le vœu au CHSCT ministériel du 3 avril.
- La mise à disposition de masques homologués à hauteur des besoins (renouvellement des masques toutes les 4 heures pour chaque personne) : FFP2, masques chirurgicaux.
- La mise à disposition gratuitement des équipements nécessaires d'hygiène et de protection dans toutes les salles : des gants, du gel hydro-alcoolique, des lingettes désinfectantes...
- La désinfection régulière des locaux (couloirs, salles de classes, sanitaires, etc.).
- La garantie de la distanciation sociale d'un mètre, qui semble bien difficile à mettre en œuvre dans les établissements scolaires.

Si ces conditions n'étaient pas réunies, nous considérerions avoir un motif raisonnable de penser que la santé et la vie aussi bien des élèves que des personnels sont menacées. Nous serions dans l'obligation d'exercer notre droit de retrait ou notre droit de grève.

Nous invitons tous les collègues à se réunir en visio par établissement avec les personnels territoriaux et les parents d'élèves pour faire aboutir nos revendications.

« Le 11 mai ou après…
Pas de reprise sans dépistage systématique, sans tous les moyens de protection nécessaires ! »

- Lien vers la pétition départementale 44
- Lien vers la pétition nationale

* Collèges Aristide Briand, René Bernier, René-Guy Cadou à Montoir, Simone Veil, Stendhal, Robert Schuman, Maryse Bastié, de Goulaine, Albert Vinçon